

# LES AIDES AUX ENTREPRISES

RÉNOVATION ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DES VITRINES  
DANS LE CADRE DU FISAC

## QUI?

Cette aide s'adresse aux entreprises :

- artisanales (BTP, alimentaires) \*
- commerciales, dont la surface de vente est inférieure à 400 m<sup>2</sup> \*
- de service à la personne et aux entreprises \*

\* ayant un effectif inférieur ou égal à 10 salariés (CDI)  
et un chiffre d'affaire inférieur à 1 million d'euros.

## QUOI?

Cette aide concerne des investissements liés :

- à la rénovation de la vitrine commerciale (changement de vitrine, enseigne, éclairage, réfection de la peinture, stores...)
- aux travaux nécessaires à la mise en accessibilité du local depuis l'espace public (agrandissement de l'ouverture, seuil, palier...)

## COMMENT?

Cette aide se fait sous forme de subvention pouvant aller jusqu'à 47,5% des investissements éligibles hors taxe.

Le montant maximal de l'aide est de 5700 €.

Le projet doit représenter un montant d'investissement minimum de 1 500 €HT (une seule demande par an).

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT :**

Service Développement Économique

Raphaëlle DHOOSCHE

Garopôle - place de la gare

80100 ABBEVILLE

03 22 20 68 96

r.dhoosche@cc-abbevillois.fr



Communauté de Communes de l'Abbevillois

